

**SERVICE DE L'INTERACTION CITOYENNE
RAPPORT D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Tenue en dehors d'une séance du conseil**

Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.V.Q. 2816

1. ÉVÉNEMENT	2. ORIGINE	3. OBJET
<p>Assemblée publique de consultation en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)</p> <p>Date : 16 janvier 2020</p> <p>Lieu : Hôtel de ville, 2, rue des jardins, salle de réception</p> <p>Heure : 19 h</p>	<p>Adoption du projet de <i>Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.V.Q. 2816.</i></p>	<p>Ce projet de règlement modifie le <i>Règlement sur le Plan d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline parlementaire.</i></p>
4. PRÉSENCES		
<p>Présidente de l'assemblée :</p> <p>Madame Marie-Josée Savard, vice-présidente du comité exécutif responsable de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine</p>	<p>Personnes-ressources :</p> <p>Monsieur Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale</p> <p>Madame Caroline Houde, chef d'équipe – urbaniste au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement</p> <p>Madame Marie Lagier, chef d'équipe - consultations publiques au Service de l'interaction citoyenne (animation et compte rendu)</p>	
5. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture; 2. Présentation du projet de règlement par Monsieur Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale; 3. Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme, mention à l'effet que les dispositions du projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire; 4. Période de questions et commentaires du public : un sommaire des interventions est présenté à la section 8; 5. Mot de la fin. 		
6. DOCUMENTS DE PRÉSENTATION		
<p>Présentation PowerPoint (électronique)</p> <p>Fiches de modification réglementaire (papier)</p>		
7. SOMMAIRE DE LA CONSULTATION		
<p>Participation :</p> <p>5 citoyens</p> <p>2 conseillers municipaux</p>		
<p>Nombre de personnes présentes : 5</p>	<p>Nombre d'intervenants : 4</p>	
8. QUESTIONS ET COMMENTAIRES		
<p>Public / Groupes d'intérêt :</p> <p>4 citoyens résidants du quartier</p> <p>2 conseillers municipaux :</p> <p>M. Jean Rousseau, conseiller municipal du district de Cap-aux-Diamants</p>	<p>Sommaire des interventions :</p> <p>Monsieur Jean Rousseau rappelle que deux séances de consultation ont été tenues en amont à l'automne 2018 et au printemps 2019 concernant le 333, Grande-Allée Est et que le projet a subi plusieurs modifications pour tenir compte des commentaires des citoyens. Concernant le 800, place d'Youville, M. Rousseau mentionne que le propriétaire actuel souhaite faire des bureaux et non un restaurant aux</p>	

<p>Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente du comité exécutif, responsable de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine</p>	<p>deux derniers étages, ce qui explique la recommandation négative du conseil de quartier pour ce projet.</p> <p>Madame Marie Lagier fait la lecture de la recommandation du conseil de quartier du Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline Parlementaire (voir annexe).</p> <p>Un citoyen résidant du secteur demande combien d'étages sont prévus pour le stationnement sous-terrain du 333, Grande-Allée Est. <i>Réponse de la Ville</i> : Il y a trois étages prévus, ce sont les mêmes étages que le stationnement existant. Il n'y a pas de creusage prévu.</p> <p>Un citoyen, résidant du secteur demande des précisions sur le retrait de la possibilité de faire de la location touristique. <i>Réponse de la Ville</i> : on confirme qu'il s'agit d'un projet résidentiel et que la possibilité de faire de l'hébergement touristique est retirée (ce qui rassure le citoyen).</p> <p>Un citoyen, résidant du quartier, demande des précisions sur les commentaires émis par les citoyens lors de la consultation de mars 2019 sur le projet du 333, Grande-Allée Est. <i>Réponse de la Ville</i> : les commentaires étaient à l'effet d'améliorer l'aspect architectural du bâtiment et de s'assurer de ne pas entraver la Grande-Allée durant les travaux.</p> <p>Un citoyen, résidant du quartier demande quel est le nom du promoteur et de l'architecte du projet du 333, Grande-Allée Est. <i>Réponse de la Ville</i> : il s'agit de Claude Bigras de Montréal qui s'est associé avec Martin Derico de Québec. Ce projet locatif haut-de-gamme fera partie de leur portefeuille immobilier à long terme. Il s'agit de gens sérieux qui font des projets de qualité.</p> <p>Le citoyen demande ce qu'il advient de la recommandation du conseil de quartier concernant le 800, d'Youville. <i>Réponse de la Ville</i> : cela sera analysé par l'administration, puis une décision sera prise au conseil d'arrondissement. La demande initiale comportait un restaurant et non uniquement des bureaux. Le projet a changé depuis, mais la modification pourrait demeurer pertinente dans les années à venir pour un projet futur de restaurant. Cela sera à analyser.</p>
<p>9. SUIVI RECOMMANDÉ</p>	
<p>Transmettre au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, à la Division de la gestion territoriale et au greffier de la Ville.</p>	
<p>10. ANNEXE</p>	
<p>Extrait du rapport de la demande d'opinion émise lors de l'assemblée régulière du conseil de quartier du Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline Parlementaire du 13 janvier 2020</p>	
<p>Préparé par : Marie Lagier, chef d'équipe - consultations publiques Service de l'interaction citoyenne</p>	<p>Date : 20 janvier 2020</p>

EXTRAIT DU RAPPORT DE LA DEMANDE D'OPINION ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2020

Extrait du rapport de la demande d'opinion portant sur le Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 11040Mc et 11104Md aux fins de concordance au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.C.A.1V.Q. 378 (333 Grande Allée Est et 800 place D'Youville). Cette demande d'opinion s'est déroulée lors de la première assemblée régulière de 2020 du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire, tenue **le lundi 13 janvier, à 19 h**, au Carter Hall de la Cathédrale Holy Trinity, 31, rue des Jardins.

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

Étant donné que le projet de modification comporte deux éléments distincts, le conseil d'administration du conseil de quartier a émis deux recommandations soit l'une pour le dossier du 333, Grande-Allée Est et une autre pour le dossier du 800, place D'Youville. Les deux recommandations ont fait l'objet d'un vote séparé.

Recommandation pour le 333, Grande-Allée Est

Le conseil de quartier du Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline Parlementaire se dit d'accord avec les modifications proposées. Toutefois, le conseil recommande que la Ville et le promoteur prennent en compte les commentaires émis par les citoyens lors de la rencontre du mois de mars 2019.

Résultat du vote : 7 membres sont d'accord avec la recommandation (votée à l'unanimité).

Recommandation pour le 800, place D'Youville

Le conseil de quartier du Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline Parlementaire refuse les modifications proposées pour le 800, place D'Youville.

Résultat du vote : 5 membres sont d'accord avec la recommandation et 2 membres sont contre (votée à la majorité).



Alain Samson, président